

69 rue de Varenne
75700 PARIS

VISA N° 83A043Cm03 du MINISTRE DE LA COMMUNICATION et du MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES (INSEE) valable pour les données de l'année 1982.
Enquête statistique obligatoire, questionnaire confidentiel (loi n°51.711 du 7 juin 1951 modifiée). Pour le détail des dispositions légales, voir page 2.

Tél 556 87 11 et 16
du lundi au vendredi
de 9h30-13h à 14h-18h

Monsieur le Directeur de :

En cas de libellé incorrect, veuillez effectuer les modifications nécessaires

Réf SJTI
Titre de la Publication
Adresse
Localité

Réservé à l'administration	TYPE	R	P	V	C	↶	SAISIE	IMP. :	
								EXPL. :	gr.

MEME DANS LE CAS OU LA PUBLICATION AURAIT ACTUELLEMENT CESSE DE PARAÎTRE,
 PRIÈRE DE FAIRE RETOUR DU PRÉSENT FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ

ET ACCOMPAGNÉ D'UN EXEMPLAIRE DE LA PUBLICATION.

Vous pouvez bénéficier de la franchise postale sous réserve de libeller l'adresse comme suit :

Mr. le Ministre de la Communication - SJTI/Enquête Statistique/69 rue de Varenne/75700 PARIS

Si vous avez reçu plusieurs questionnaires séparément, veuillez nous les retourner groupés.

1) FORME JURIDIQUE OU SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ÉDITEUR Pour cette question, sélectionnez votre type de publication (EX. : publications religieuses...), puis, cochez en regard une seule des formes d'éditeur proposées. Si vous avez alors retenu la forme "Autre Editeur", cochez également une des "Autres formes d'éditeur" proposées dans le bas du tableau.

<p>PUBLICATIONS MUNICIPALES 18 <input type="checkbox"/> MAIRIE, SYND. D'INITIATIVE <input type="checkbox"/> AUTRE ÉDITEUR →</p> <p>PUBLICATIONS RELIGIEUSES 22 <input type="checkbox"/> PAROISSE 21 <input type="checkbox"/> CONGREGATION RELIGIEUSE <input type="checkbox"/> AUTRE ÉDITEUR →</p> <p>PUBLICATIONS SYNDICALES 02 <input type="checkbox"/> SYNDICAT (TOUS SALARIES) 43 <input type="checkbox"/> ORGANISME PROFESSIONNEL <input type="checkbox"/> AUTRE ÉDITEUR →</p> <p>PUBLICATIONS DE SOCIÉTÉS MUTUALISTES 24 <input type="checkbox"/> SOCIÉTÉ MUTUALISTE <input type="checkbox"/> AUTRE ÉDITEUR →</p> <p>PUBLICATIONS DE LIGUES, CLUBS & FED. SPORTIVES 01 <input type="checkbox"/> ASSOC. SANS BUT LUCRATIF (LOI 1901) <input type="checkbox"/> AUTRE ÉDITEUR →</p> <p>PUBLICATIONS DES ADMINISTRATIONS ET ENTREPRISES PUBLIQUES 20 <input type="checkbox"/> ADMINISTRATION NATIONALE ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX (Services centraux et extérieurs) 19 <input type="checkbox"/> PRÉFECTURE (Région/Dept.) 40 <input type="checkbox"/> ENTREPRISE PUBLIQUE (EDF, GDF, etc...) 45 <input type="checkbox"/> ARMÉE, PROTECTION CIVILE <input type="checkbox"/> AUTRE ÉDITEUR →</p> <p>JOURNAUX D'ENTREPRISE ET HOUSE ORGANS PUBLICITAIRES 35 <input type="checkbox"/> ENTREPRISE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE AUTRE <input type="checkbox"/> MAJE DE PRESSE <input type="checkbox"/> AUTRE ÉDITEUR →</p> <p>AUTRES FORMES D'ÉDITEUR ←</p>	<p>PUBLICATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS, PRISONNIERS ET VICTIMES DE GUERRE 01 <input type="checkbox"/> ASSOC. SANS BUT LUCRATIF (LOI 1901) <input type="checkbox"/> AUTRE ÉDITEUR →</p> <p>ORGANE DE DOCTRINE POLITIQUE / JOURNAUX ELECTORAUX / JOURNAUX DE QUARTIER 23 <input type="checkbox"/> PARTI POLITIQUE <input type="checkbox"/> AUTRE ÉDITEUR →</p> <p>ORGANES D'ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS DE JEUNES M.J.C., etc... 01 <input type="checkbox"/> ASSOC. SANS BUT LUCRATIF (LOI 1901) <input type="checkbox"/> AUTRE ÉDITEUR →</p> <p>BULL. D'ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES, ÉLÈVES ET ANCIENS ÉLÈVES 42 <input type="checkbox"/> ÉTABLISS. SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE <input type="checkbox"/> AUTRE ÉDITEUR →</p> <p>PUBLICATIONS D'HISTOIRE ET DE CULTURE LOCALE OU RÉGIONALE 01 <input type="checkbox"/> ASSOC. SANS BUT LUCRATIF (LOI 1901) <input type="checkbox"/> AUTRE ÉDITEUR →</p> <p>PUBLICATIONS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES OU SCIENTIFIQUES 42 <input type="checkbox"/> ÉTABLISS. SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE <input type="checkbox"/> AUTRE ÉDITEUR →</p> <p>PUBLICATIONS DE GROUPEMENTS ASSOCIATIFS DIVERS 01 <input type="checkbox"/> ASSOC. SANS BUT LUCRATIF (Loi 1901) <input type="checkbox"/> AUTRE ÉDITEUR →</p> <p>AUTRE TYPE DE PUBLICATION : (Précisez éventuellement) : → <input type="checkbox"/> _____ <input type="checkbox"/> _____</p>
---	--

01 <input type="checkbox"/> ASSOC. SANS BUT LUCRATIF (LOI 1901) 44 <input type="checkbox"/> ASSOC. DE FAIT (Non déclarée) 36 <input type="checkbox"/> ENTREPRISE DE PRESSE ET D'ÉDITION (ÉDITEUR) 37 <input type="checkbox"/> IMPRIMEUR 38 <input type="checkbox"/> ARTISAN, COMMERÇANT [AUTRE QU'IMPRIMEUR] 34 <input type="checkbox"/> AUTRE, PRÉCISER : _____	39 <input type="checkbox"/> ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (Chambre de Commerce, d'Agriculture, etc...) 41 <input type="checkbox"/> ORGANISMES INTERNATIONAUX (Organisations humanitaires, etc...) 29 <input type="checkbox"/> AMBASSADE OU CHAMBRE DE COMMERCE ÉTRANGÈRE EN FRANCE 17 <input type="checkbox"/> PARTICULIER (Profession libérale...)
---	--

t svp

② DATE DE CREATION DE LA PUBLICATION : : _ . _ . _ . _ . _ . _ . _ . _ . _ .
 Jour Mois An

③ LA PUBLICATION A-T-ELLE CESSE DE PARAITRE ? :

NON 0

OUI 1 ➔ DEPUIS QUELLE DATE ? : _ . _ . _ . _ . _ . _ . _ . _ .
 Jour Mois An

PRÉCISER S'IL S'AGIT,
 D'UNE SUSPENSION PROVISOIRE 1
 D'UNE CESSATION DÉFINITIVE 3

④ AVEZ-VOUS UN NUMERO D'INSCRIPTION A LA COMMISSION PARITAIRE DES PUBLICATIONS ET AGENCES DE PRESSE ? ;

NON 0

OUI 1 ➔

LEQUEL ? : _ . _ . _ . _ . _ . _____

⑤ PERIODICITE DE VOTRE PUBLICATION : _____ [_ . _ .]

⑥ QUEL A ETE LE TIRAGE MOYEN AU NUMERO EN 1982 ? : ' _ . ' _ . ' _ . ' _ . ' _ . ' _ . ' EXEMPLAIRES

⑦ AVEZ-VOUS DES RECETTES DE VENTES (SOIT AU NUMÉRO, SOIT À L'ABONNEMENT) ? :

0 NI VENTE AU NUMÉRO
 NI VENTE À L'ABONNEMENT (GRATUIT)

2 VENTE PAR ABONNEMENT
 NORMAL SEULEMENT

4 VENTE AU NUMÉRO + VENTE
 PAR ABONNEMENT NORMAL

1 VENTE AU NUMÉRO SEULEMENT

3 VENTE PAR ABONNEMENT INCLUS
 PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT
 DANS COTISATION SEULEMENT

5 VENTE AU NUMERO + ABONNEMENT
 PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT
 INCLUS DANS UNE COTISATION.

⑧ AVEZ-VOUS DES RECETTES DE PUBLICITE OU (ET) DE PETITES ANNONCES ? :

0 NI PUBLICITE COMMERCIALE
 NI PETITES ANNONCES

2 PUBLICITE COMMERCIALE SEULEMENT

1 PETITES ANNONCES SEULEMENT

3 PUBLICITE COMMERCIALE ET PETITES ANNONCES

⑨ S'AGIT-IL D'UN FOND COMMUN ? (ENSEMBLE DE TITRES AVANT UNE PARTIE REDACTIONNELLE COMMUNE - EX. BULLETINS PARISSIAUX)

0 NON

1 OUI ➔

NUMBRE DE TITRES DU FOND COMMUN : : _ . ' _ . ' JOINDRE LA LISTE EN ANNEXE

⑩ LISTE DES PUBLICATIONS PARAISSANT SOUS VOTRE RESPONSABILITE D'EDITEUR :

SI VOUS ÊTES ÉDITEUR DE PLUSIEURS PUBLICATIONS, VOUS DEVEZ SERVIR AUTANT DE QUESTIONNAIRES QUE DE PUBLICATIONS, NE DRESSER
 NÉANMOINS QU'UNE SEULE LISTE DES PUBLICATIONS DONT VOUS ASSUREZ L'ÉDITION SUR L'UN QUELCONQUE DES QUESTIONNAIRES.

N'INCLURE DANS CETTE LISTE NI LES NUMÉROS SPÉCIAUX, NI LES BROCHURES DOCUMENTAIRES À PARUTION UNIQUE, NI LA LISTE DES
 DIFFÉRENTS NUMÉROS D'UNE MÊME PUBLICATION.

	TITRE DE LA (OU DES) PUBLICATION (S)	NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		

En cas de manque de place, poursuivre sur une feuille supplémentaire, en adoptant une présentation similaire.

RAPPEL DES OBLIGATIONS RELATIVES A LA PRESENTE ENQUETE

ENQUETE STATISTIQUE OBLIGATOIRE (LOI N° 51-711 DU 7 JUILLET 1951 MODIFIEE SUR L'OBLIGATION, LA COORDINATION ET LE SECRET EN MATIERE DE STATISTIQUE) : LES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS ETRE UTILISES A DES FINS DE CONTROLE FISCAL OU DE REPRESSION ECONOMIQUE ; L'ARTICLE 15 DU DECRET N° 72-1104 DU 8 DECEMBRE 1972, REPRENANT LES DISPOSITIONS DU DECRET N° 92-1059 DU 13 SEPTEMBRE 1952, PRECISE LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES DONNEES PEUVENT EVENTUELLEMENT ETRE TRANSMISES A D'AUTRES ADMINISTRATIONS ; TOUT DEFAUT DE REPONSE OU UNE REPONSE SCIEMMENT INEXACTE PEUT ENTRAINER L'APPLICATION D'UNE AMENDE ADMINISTRATIVE. LES FONCTIONNAIRES APPELES A TRAITER CES RENSEIGNEMENTS SONT ASTREINTS AU SECRET PROFESSIONNEL DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE 378 DU CODE PENAL.

LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978, RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES, S'APPLIQUE AUX REPONSES FAITES A LA PRESENTE ENQUETE PAR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES. ELLE LEUR GARANTIT UN DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION POUR LES DONNEES LES CONCERNANT. CE DROIT D'ACCES PEUT ETRE EXERCE AU S.J.T.I., 69, RUE DE VARENNE-75700 PARIS JUSQU'AU 30 JUIN 1984.

DATE DE LA REPONSE :

NOM, SIGNATURE OU CACHET